



# UNSa Aérien SNMSAC

Membre de



**SPLAR - AEROPORT DE PERPIGNAN**  
Service des Ressources Humaines  
Avenue Maurice Bellonte  
66000 PERPIGNAN

Objet : Création Section Syndicale  
Ref : LD 25004

**Courrier envoyé par mail à** : Madame Lucie VERDIER : [lucie.verdier@aeroports-laregion.fr](mailto:lucie.verdier@aeroports-laregion.fr)

Madame,

En application de l'article du code du travail L2142-1, je vous prie de bien vouloir prendre en compte la création de la Section Syndicale UNSa Aérien SNMSAC chez la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AEROPORTUAIRE REGIONALE – AEROPORT DE PERPIGNAN.

En application de la législation en vigueur, une copie de ce courrier est adressée à l'Inspection du Travail.

Je vous prie d'agréer, mesdames en l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Orly, le 15 janvier 2025

Laurent DALONNEAU  
Président du syndicat.

